



PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 16 - JUILLET 2013

SOMMAIRE

65 - Préfecture des Hautes- Pyrénées

Secrétariat Général

Arrêté N °2013186-0013 - Arrêté accordant la suppléance des fonctions préfectorales à Monsieur Jean- Baptiste PEYRAT, sous- préfet de l'arrondissement d'Argelès- Gazost, le mardi 9 juillet 2013, de 6h30 à 22h00	1
--	---



PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

Arrêté n ° 2013186-0013

**signé par Préfet
le 05 Juillet 2013**

**65 - Préfecture des Hautes- Pyrénées
Secrétariat Général
Direction de la stratégie et des moyens**

Arrêté accordant la suppléance des fonctions préfectorales à Monsieur Jean- Baptiste PEYRAT, sous- préfet de l'arrondissement d'Argelès- Gazost, le mardi 9 juillet 2013, de 6h30 à 22h00



PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction de la stratégie
et des moyens

Service du développement territorial

Bureau de la stratégie

ARRETE N° 2013

**accordant la suppléance des fonctions préfectorales
à Monsieur Jean-Baptiste PEYRAT
sous-préfet de l'arrondissement
d'Argelès-Gazost,
le mardi 9 juillet 2013
de 6h30 à 22h00**

**Le Préfet des Hautes-Pyrénées,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 30 août 2010 portant nomination de Mme Marie-Paule DEMIGUEL, sous-préfète en position de service détaché, en qualité de secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

Vu le décret du 1er août 2012 portant nomination de M. Henri d'ABZAC, préfet des Hautes-Pyrénées ;

Vu le décret du 28 novembre 2012 portant nomination de M. Jean-Baptiste PEYRAT, directeur des services pénitentiaires, en qualité de sous-préfet, sous-préfet d'Argelès-Gazost ;

.../...

Considérant l'absence simultanée de M. Henri d'ABZAC, préfet des Hautes-Pyrénées et de Mme Marie-Paule DEMIGUEL, secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées, le mardi 9 juillet 2013, de 6h30 à 22h00 ;

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

ARRETE

ARTICLE 1 - M. Jean-Baptiste PEYRAT, sous-préfet de l'arrondissement d'Argelès-Gazost, est chargé de la suppléance des fonctions préfectorales, le mardi 9 juillet 2013, de 6h30 à 22 h00.

ARTICLE 2 - M. le sous-préfet de l'arrondissement d'Argelès-Gazost est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tarbes, le 5 juillet 2013

Henri d'ABZAC